



**DÉCLARATION FISCALE À SOUSCRIRE
PAR LES EMPLOYEURS
ne relevant pas du périmètre DSN/DADSU**

Rémunérations versées en 2018

L'article 89 A du code général des impôts précise que les déclarations mentionnées aux articles 87, 87-0-A, 88, 240 et 241 du même code sont transmises par le déclarant à l'administration fiscale selon un procédé informatique. Pour effectuer ce dépôt vous devez vous rendre dans l'espace Partenaire/Tiers-déclarants/Services en ligne du site impots.gouv.fr	Identification de l'Établissement Déclarant										Nom ou raison sociale									
	Prénom et complément de nom																			
	Complément d'adresse																			
	N°					BT/Q					Type et nom de la voie									
	Code postal					Commune, CEDEX														
	Date de clôture de l'exercice (JJ/MM) (sociétés soumises à l'IS)					Code Commune					N° SIRET					Code APE				
	/																			

Établissement déposant la déclaration de résultats															Réservé à l'administration					
Nom ou raison sociale															Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) :					
N°			BTQ			Voie														
Code postal			Commune																	
Numéro SIRET																				

Personne à contacter dans l'entreprise :					NOM :					Prénom :				
Tél.					Courriel					@				

ASSUJETTISSEMENT AUX TAXES : taxe sur les salaires (TS), taxe d'apprentissage (TA), formation professionnelle continue (FPC), participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et participation des employeurs à l'effort de construction agricole (PEEC Agricole).

Cochez les cases « oui » si vous êtes assujetti ou « non » si vous n'êtes pas assujetti

TS	OUI		NON		TA	OUI		NON	
FPC	OUI		NON		PEEC et PEEC Agricole	OUI		NON	
MONTANT BASE IMPOSABLE TAXE SUR LES SALAIRES					MONTANT DE LA TAXE DUE				
21A		21B		21C					
Montant base imposable TA					Montant base imposable FPC				
Montant base imposable FPC/CDD					Montant base imposable PEEC et PEEC Agricole				
Effectif au dernier jour de l'année									
Totaux des rémunérations cumulés pour l'ensemble des salariés. Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le verso du présent feuillet ainsi que celles portées sur les intercalaires. Pour le remplissage des rubriques ci-contre reportez vous à la notice 2460 NOT			18A		19A V1		20C		
			18B		19B V2		20D		
			18C		19C				

À....., le.....

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFiP ou DRFiP).

1 – DÉCLARATION DES SALAIRES

2 – Date de naissance (JJ/MM/AAAA)				Dépt de naissance		Lieu de naissance	
3 – Nom de famille			4 Prénom		5 Nom d'usage		
6 – Adresse au 1 ^{er} janvier 2019 ou dernière adresse connue							
Complément d'adresse (bât, étage)							
N°	B/T/Q	Voie					
Code postal		Commune		Bureau distributeur			
7 – N° d'inscription au répertoire (NIR)				8 – Chèques emploi service et PAJE			
9 Année entière	11 Départ définitif (D ou blanc)	12 Travail à l'étranger Ou frontalier		13 – 1 ^{ère} période d'emploi (JJ/MM) du <input type="text"/> au <input type="text"/>		13 – 2 ^{ème} période d'emploi (JJ/MM) du <input type="text"/> au <input type="text"/>	
14 – Code Insee des emplois	15 C I P D Z	16 – Nature de l'emploi et qualification		17 – Nature des indemnités (E ou I)			
IMPÔTS : Rémunérations annuelles (avantage en nature inclus)		19A – Avantages en nature V1 = valeur – N = Nature		20A – Sommes imputables sur plafond d'épargne retraite		21A – Taxe sur les salaires	
18A – Base brute fiscale		19B – Frais professionnels V2 = valeur – M = Modalités				21B – Base imposable 1 ^{er} taux majoré	
18B – Revenus d'activités nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19C – Participation au financement des services à la personne				21C – Base imposable 2 ^e taux majoré	
18C – Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19D – Sommes exonérées provenant d'un CET		20C – Participation de l'employeur aux chèques vacances			
18D – Indemnités d'expatriation ou d'impatriation				20D – Retenue à la source		21E – Salarié rémunéré par plusieurs établissements	
A		V1	N	A		A	
B		V2	M			B	
C		C		C		C	
D		D		D		E	

2 – Date de naissance (JJ/MM/AAAA)				Dépt de naissance		Lieu de naissance	
3 – Nom de famille			4 Prénom		5 Nom d'usage		
6 – Adresse au 1 ^{er} janvier 2019 ou dernière adresse connue							
Complément d'adresse (bât, étage)							
N°	B/T/Q	Voie					
Code postal		Commune		Bureau distributeur			
7 – N° d'inscription au répertoire (NIR)				8 – Chèques emploi service et PAJE			
9 Année entière	11 Départ définitif (D ou blanc)	12 Travail à l'étranger Ou frontalier		13 – 1 ^{ère} période d'emploi (JJ/MM) du <input type="text"/> au <input type="text"/>		13 – 2 ^{ème} période d'emploi (JJ/MM) du <input type="text"/> au <input type="text"/>	
14 – Code Insee des emplois	15 C I P D Z	16 – Nature de l'emploi et qualification		17 – Nature des indemnités (E ou I)			
IMPÔTS : Rémunérations annuelles (avantage en nature inclus)		19A – Avantages en nature V1 = valeur – N = Nature		20A – Sommes imputables sur plafond d'épargne retraite		21A – Taxe sur les salaires	
18A – Base brute fiscale		19B – Frais professionnels V2 = valeur – M = Modalités				21B – Base imposable 1 ^{er} taux majoré	
18B – Revenus d'activités nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19C – Participation au financement des services à la personne				21C – Base imposable 2 ^e taux majoré	
18C – Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19D – Sommes exonérées provenant d'un CET		20C – Participation de l'employeur aux chèques vacances			
18D – Indemnités d'expatriation ou d'impatriation				20D – Retenue à la source		21E – Salarié rémunéré par plusieurs établissements	
A		V1	N	A		A	
B		V2	M			B	
C		C		C		C	
D		D		D		E	

N° de feuillet

sur

Nbre total de feuillets